

POPULATION

Bureau des étrangers

DELEGATION

Je soussigné, Fabrice CUMPS, Bourgmestre d'Anderlecht, usant de la faculté prévue par l'article 81/1 de la Loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers donne délégation du 16 Août 2022 au 31 décembre 2022 dans les matières où la loi ou ses arrêtés d'exécution attribuent une tâche à l'administration communale ou au bourgmestre, à :

- BROUDEOUX Laura, Stagiaire First sous Convention de stage Actiris N° 1821216 ;

Cette délégation ne vaut que pour les documents destinés à servir en Belgique.

La signature de l'agent délégué sera précédée de la mention de la délégation qu'il a reçue, soit:

« Pour le Bourgmestre,
L'agent délégué, »

Cette liste complète la liste dressée le 17 janvier 2022.

Anderlecht, le 2 Août 2022

Le Bourgmestre,

P.O. A. Kestemont
Bourgmestre ff

